

le revenu de l'accise. Il y a donc un déficit, mais il est amplement expliqué et le pays n'y verra pas la preuve de la nécessité d'un tel état de choses sous un gouvernement conservateur, mais le peuple y verra plutôt une occurrence rare, et une nouveauté. J'espère, M. l'Orateur, que le déficit n'attendra pas les proportions qu'on lui a indiquées et que tout en ayant égard à l'efficacité du service public, on pourra faire des économies qui réduiront ce déficit aux proportions les plus minces possibles.

J'en viens maintenant au paragraphe de l'adresse qui mentionne l'entrée probable dans la Confédération de la plus ancienne colonie anglaise qui existe en Amérique. Lorsque le projet de confédération a été mis sur le tapis et discuté, en 1867, et même avant cela, les pères de la Confédération canadienne ont pensé que cette grande œuvre ne serait parfaite que lorsque nous aurions incorporé toutes les colonies placées sous la protection du drapeau anglais de l'Amérique du Nord; et de temps à autre, des avances et des propositions ont été faites dans ce sens. Je suis heureux de voir, enfin, qu'elles ont pris une forme tangible et qu'il y a eu, il y a quelques semaines, dans cette capitale de la Confédération canadienne, une conférence dont nous attendons les meilleurs résultats.

Les conditions auxquelles Terre-Neuve est prête à entrer dans la Confédération et celles que lui a faites le gouvernement fédéral, n'ont pas été rendues publiques; mais je crois me faire l'écho de tous les patriotes et de tous les hommes parlementaires, sans distinction de politique, en souhaitant que ces conditions soient de nature à amener la consommation de l'union.

Nous, hommes de la province d'Ontario, qui n'avions pas de relations avec les citoyens de la province de Terre-Neuve, nous sommes fait de ce pays l'idée d'une île stérile, sombre et inhospitalière, mais je suis heureux de pouvoir dire que nos opinions à cet égard ont été changées du tout au tout, par un discours prononcé, ici, la semaine dernière, par l'honorable M. Bond.

L'île, avec sa population active et industrielle d'un peu plus de 200,000 habitants, se livrant en grande partie à la plus difficile des industries, celle de la pêche, intéressée comme elle l'est dans le commerce de bois et dans l'industrie minière, dans laquelle elle a placé 5 millions de piastres, mais manquant des grandes manufactures que nous avons dans les provinces de l'ouest, devra, pour peu qu'il y ait échange de produits, devenir avec le temps l'un de nos bons clients, car des \$7,000,000 de marchandises importées dans l'île, l'année dernière, \$2,500,000 seulement provenaient des provinces canadiennes.

Dans ma conviction, si cette union se fait, si cette colonie est admise à faire partie de la confédération canadienne, on aura consommé une union qui aidera beaucoup à la prospérité matérielle de tout le pays.

Qui plus est, nous aurons alors sous notre garde et notre contrôle toutes les entrées aux possessions anglaises dans l'Atlantique, et le pays pourra alors se vanter de comprendre dans son sein une étendue de terre partant du littoral occidental de ce continent, où les sables d'or de la Colombie anglaise sont baignés par le Pacifique, jusqu'aux rochers de Terre-Neuve battus par les flots de l'Atlantique.

M. BELLEY : M. l'Orateur, en me levant pour appuyer la motion que vient de proposer l'honorable député de Simcoe-est (M. Bennett), je dois M. BENNETT.

dire que la question des écoles du Manitoba dont fait mention le discours du trône, a fait surgir dans les esprits cette autre question de savoir s'il n'était pas opportun de briser le lien qui nous unissait avec la Confédération, et de nous chercher ailleurs d'autres destinées. Bien des gens sages et éclairés, de toutes les classes de la société, comme de toutes les nationalités se sont demandé avec chagrin, au milieu de la défiance générale qui bouleversait les esprits depuis bientôt cinq ans, si la Confédération devait subsister bien longtemps, et s'il n'était pas temps, je le répète, de rompre le lien qui nous unissait à elle, si le Manitoba ou le gouvernement fédéral, ne réparait pas les injustices commises et, en quelque sorte, ne replaçait pas en sa position première, la pierre fondamentale que le gouvernement du Manitoba avait enlevée de la base même de l'édifice de la confédération.

Dien merci, aujourd'hui, grâce à l'esprit de justice de la population, grâce au bon sens qui règne partout dans la Confédération, et grâce surtout au courage que le gouvernement a montré sur la question des écoles, les esprits peuvent maintenant se calmer, les inquiétudes cesser, et l'espérance revivre parmi toutes les nationalités qui habitent ce pays. Pour ces motifs, l'on me permettra d'offrir à l'exécutif, au nom des hommes justes de la province de Québec et même de toute la Confédération du Canada, nos plus sincères remerciements. Le gouvernement a droit à la reconnaissance, non pas seulement des catholiques, mais il a droit à la reconnaissance de tous les hommes justes, qu'ils soient catholiques ou protestants, mahométans ou turcs.

Malgré les criailleries de l'opposition, le gouvernement n'a pas eu peur de faire tout son devoir, du commencement à la fin. Il s'est engagé à rendre justice, malgré l'opposition qu'on lui a faite dans toutes les provinces, et malgré l'opposition que les honorables députés de la gauche lui ont faite dans cette chambre.

On reproche aujourd'hui au gouvernement, de n'avoir pas désavoué la loi des écoles, parce qu'on n'est pas capable de lui faire un autre reproche. C'est un cri que les libéraux ont fait entendre dans toute la province de Québec : le gouvernement n'a pas été assez vite, il aurait dû désavouer la loi. Eh bien ! je dis que le gouvernement a fait son devoir jusqu'à la fin. Il ne devait pas désavouer la loi, d'abord parce que les catholiques du Manitoba avaient décidé de s'adresser aux tribunaux pour faire annuler la loi de 1890, que l'on croyait inconstitutionnelle. Quand le jugement de la cour Suprême a été rendu, sur la constitutionnalité de la loi, le délai pour la désavouer était expiré. J'ajouterais encore qu'il ne devait pas la désavouer parce que la prudence et la sagesse le lui défendaient. On n'aurait point manqué de dénoncer dans la province de Québec ainsi que dans les autres provinces, l'attentat du pouvoir central contre l'autonomie des provinces. Je dis enfin que le gouvernement ne pouvait pas désavouer cette loi, parce qu'elle est constitutionnelle et que le jugement du Conseil privé ne l'annéantit pas complètement.

Si donc, il y a aujourd'hui une injustice à réparer, il n'en est pas moins vrai que cette loi des écoles peut continuer à exister si le gouvernement du Manitoba en est satisfait, pourvu que l'injustice dont les catholiques se sont plaints soit réparée. Le gouvernement ne pouvait donc pas désavouer cette loi, simplement pour les injustices causées à la minorité catholique du Manitoba.